VIELLA

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS
MAI 2006 - Numéro 8

****

Sommaire :

Pages 1 et 2 – Le budget 2006
Page 3 – Les travaux et la piscine municipale
Page 4 et 5 - Informations et réglementation
Page 6 – Etat civil Loisirs et festivités
Page 7 – Actualités
Page 8 – La gendarmerie vous informe
Page 9 – CCMVA
Page 10 – Programme de la fête
Page 11 – Une page d'histoire

♠♣♥♦

Compte tenu des lourds investissements réalisés ces trois dernières années et afin d'éviter une hausse sensible des impôts communaux, le budget 2006 nécessite la prévision d'un emprunt global important (165 746 €) afin que l'équilibre budgétaire soit respecté.

En effet, parmi les investissements, on peut rappeler les réfections des bureaux de la Mairie et du Service des eaux en 2003, de la toiture de la Mairie en 2004 et d'une partie de la toiture de l'église en 2005, mais aussi la mise en conformité des coffrets électriques des bâtiments ou terrains communaux et surtout la création du logement du presbytère loué à compter du 1er avril 2005 et enfin la mise en conformité du système de traitement de l'eau de la piscine municipale en 2005 (1ère tranche).

Notons que la subvention DGE (dotation globale d'équipement) pour ces travaux 2005 à la piscine a été refusée (alors que le dossier était complet) au motif que Viella ne pouvait pas bénéficier de la DGE deux années successivement : subvention accordée en

2004 pour la réfection de la toiture de la Mairie.

En 2006, le chantier de rénovation de la salle des Aînés au 1er étage de la Mairie est bien avancé. Il est réalisé par l'agent municipal Bernard RIBERT. Bien que ces travaux soient effectués en régie, l'achat des fournitures et les interventions du menuisier, du peintre et de l'électricien, nécessitent un financement par emprunt. En ce qui concerne la 2ème tranche de travaux de la piscine municipale (voir détail ci-après), elle devrait être financée en partie par l'emprunt et en partie par des subventions car la DGE est accordée à notre commune pour cette tranche de travaux.

Enfin, le ratio du taux d'endettement de Viella étant relativement faible (10%), le Conseil municipal a décidé le financement de ces investissements par emprunt et de limiter ainsi l'augmentation des impôts communaux à 2.5% pour l'année 2006.

Le budget communal 2006 :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre Article	Objet	Montants votés en euros	Chapitre Article	Objet	Montants votés
O11	Charges à caractère général	76 231	70	Produits de serv (piscine, CCMVA)	7 167
O12	Charges de frais de personnel et frais assimilés	87 015	73	Impôts et taxes	132 652
O14	Participation à la CCMVA	56 183	74	Dotations, subventions et participations	144 028
65	Autres charges de gestion et participations	50 896	75	Revenus (Loyers communaux)	22 548
66	Charges financières (intérêts emprunts)	11 315	722	Immobilisations (Trx en régie)	8 000
67	Charges exceptionnelles (aide sociale)	2 838			
O23	Virement à la section d'investissement	28 740			
O42	Charges d'électrification à étaler	1 177			
	TOTAL :	314 395		TOTAL :	314 395

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre Article	Objet	Montants votés en euros	Chapitre Article	Objet	Montants votés
21	Immobilisations Travaux d'investissement	52 160	13	Subvention piscine	36 000
23	Travaux piscine 2006	143 646	16	Emprunt à réaliser	165 746
16	Annuités d'emprunts	21 423	10222	Fonds de compensation TVA	11 645
O40	Opérations parimoniales	8 621	1068	Excédent de fonctionnement 2005	91 109
OO1	Solde d'exécution Année 2005	109 188	O21	Virement de la section fonctionnement	28 740
			O41	Opérations patrimoniales et d'ordre	1 798
	TOTAL :	335 038			335 038

Les travaux

↳ Le logement communal du Presbytère est loué à des viellanais depuis le 01/09/2005. Le ravalement de la façade des garages a été effectué par Monsieur MIOZZO Michel de Saint-Martin d'Armagnac.

↳ Mise en conformité du coffret électrique du hall des sports, réhabilitation de l'éclairage des toilettes publiques et installation d'une prise sur le coffret de l'éclairage public au quartier de La Barade.

↳ La piscine municipale : Travaux de mise à neuf de la filtration, création d'un bac tampon, achat et mise en service des pompes et du système de chloration.

↳ Le programme voirie 2006 prévoit la remise en état des voies communales 8 et 9, c'est-à-dire de Bortolussi Alain au carrefour Cassou et de Daubons à la limite de Labarthète.

↳ Comme tous les ans, le passage du « castor » sera fait sur tous les chemins praticables.

Mise en conformité et réfection de la piscine de VIELLA

Deuxième tranche

Le Conseil municipal a décidé la poursuite des travaux à la piscine municipale. Ils devraient commencer en septembre 2006.

Les prestations font l'objet d'un marché public et consisteront pour l'essentiel à du gros œuvre (Lot n°1), la réfection de l'étanchéité et des carrelages des bassins (Lot n°2) et enfin le raccordement hydraulique du petit bassin au système de filtration installé en 2005 (Lot n°3).

Le détail des prestations par lot est le suivant :

Lot n° 1 : Démolir les revêtements existants du grand bassin et du petit bassin, réaliser les tranchées autour du petit bassin jusqu'au local technique en sous sol, réaliser la mise en place sur le petit bassin de goulottes finlandaises, refaire le gros œuvre des plages aux endroits de démolition, réaliser percement et rebouchage nécessaires pour les bouches d'aspiration et le refoulement, refaire le surfaçage des enduits sur la totalité des bassins

Lot n° 2 : Réalisation des étanchéités. Fourniture et pose de tous les ouvrages en carrelage des bassins, des grilles de récupération des eaux et des caniveaux. Nettoyage soigné des revêtements.

Lot n°3 : Mise ne place des réseaux de distribution et de reprise d'eau, création et équipements d'un circuit nettoyage des bassins, fourniture et pose des grilles de refoulement, d'aspiration et des prises balais.

Création d'une prise de fond, des raccordements électriques, des raccordements des réseaux sur l'existant, du système de traitement sur les bacs produits. Carrotages pour la mise en place des pièces à sceller. Installation de tous les équipements annexes nécessaires au bon fonctionnement des installations techniques et du traitement de l'eau. Essais, réglages et mise en route.

INFORMATIONS :

FOYER RURAL

Le Foyer rural est régulièrement occupé soit par des associations, soit pour des manifestations privées.
Dans un souci d'organisation, un calendrier est tenu à jour par le secrétariat.
Pour éviter tout désordre, une convention entre les utilisateurs et la Mairie est signée par les deux parties.
Cette convention précise les conditions générales et rappelle notamment les règles essentielles :
Les locaux seront utilisés dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes mœurs.
Ainsi, le demandeur s'engage à assurer le nettoyage des locaux (notamment les sols, toilettes et lavabos) et du matériel mis à disposition (notamment éviers et chambre froide des cuisines).
Le nombre des participants admis ne devra pas excéder 300 personnes.
Par ailleurs, la sécurité de tous impose aux utilisateurs d'avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées au cours de l'utilisation des locaux.
↳ En cas de dommages matériels, les utilisateurs s'engagent à réparer et indemniser la commune pour les dégâts matériels éventuellement commis et les pertes constatées.
↳ Les particuliers et les Associations voudront bien réserver le foyer (Hors festivités habituelles) au moins un mois à l'avance.
En cas plusieurs sollicitations, le foyer sera attribué à la 1ère demande.

POSTE DE VIELLA

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 9H à 11H30
Samedi de 9H30 à 11 H.

NUMÉRISATION DU CADASTRE

Les nouveaux outils informatiques vont permettre la mise en place de la numérisation du cadastre. Ainsi, les relevés de propriétés et les plans seront prochainement édités et imprimés par le secrétariat de la Mairie.
A l'entrée du secrétariat, le cadastre sur papier de la Mairie, ne sera plus actualisé, mais il reste à la disposition des administrés, sous réserve de préserver la sécurité des informations nominatives et prévenir les utilisations abusives.

LISTE ELECTORALE

L'inscription sur la liste électorale est obligatoire.
Nul ne peut être inscrit sur plusieurs listes.
La liste électorale est permanente et fait l'objet d'une révision annuelle.
Elle est dressée et révisée pour chaque bureau de vote par une commission administrative qui comprend :

- le Maire (ou son représentant)
- un délégué de l'administration désigné par le préfet ou le sous-préfet pour 3 ans
- un délégué désigné par le Président du Tribunal de grande instance.

Ainsi, les trois personnes de la Commission administrative de Viella sont Jean-Louis DUBOSC, Gilbert PRUGUE et Jaques MAUMUS.

DÉNOMINATION DE RUE

L'Association des Anciens résistants et combattants de la brigade CARNOT et de la Pointe de la Grave (dont le siège est à Mont de Marsan) a sollicité à plusieurs reprises la Commune de VIELLA afin qu'un lieu ou une rue soit baptisé du nom de Jean de Milleret. En effet, son curriculum vitae fait apparaître un très fort engagement dans la résistance Lando-Gersoise.

Le Conseil municipal a décidé que l'appellation « rue Jean de Milleret » pourrait être retenue sur la rue parallèle à la rue Principale passant devant la Maison Ricau derrière la Mairie.

L'inauguration pourrait avoir lieu le 26 juillet 2006, jour de la Commémoration des fusillés de Viella.

CCMVA

Béatrice GORIUS en fonction à la CCMVA, a quitté ce poste à la fin de l'année 2005. Elle est remplacée par Véronique SAITER venant du Conseil général du Gers en tant que responsable administratif et financier.

@ d s l :

Grâce à la convention signée entre le Conseil général du Gers et France Télécom le 27 janvier 2005, l'ADSL est disponible à VIELLA.

Pour vous abonner à INTERNET à haut débit, appelez le 1014 ou contactez le fournisseur d'accès à INTERNET de votre choix.

Pour en savoir plus, posez vos questions à : ntic@cg32.fr

DIVAGATION DES CHIENS

Malgré les arrêtés municipaux et en dépit de nombreux rappels, nous constatons que des chiens divaguent toujours dans le village et causent de très nombreuses nuisances (déjections, poubelles éventrées, risques d'accidents et d'agression ... etc.)

Plusieurs administrés se plaignent de cet état de fait auprès de la Mairie.

CONSEIL MUNICIPAL

En réunion du Conseil en date du 17 octobre 2005, Monsieur le Maire annonce à l'Assemblée la démission de Monsieur Paul DABADIE en qualité de conseiller municipal. Les services de la Sous-Préfecture de Mirande ont pris acte de cette démission et valide le fonctionnement du Conseil municipal avec 14 membres au lieu de 15.

SECURITE ET RESPECT

L'arrêté municipal du 29 mars 2006 mentionne dans son article 1 :

« La circulation et le stationnement de tous véhicules est interdite :

- dans la rue devant l'église de Viella allant du CD 236 à la voie communale n°14,
- sur les Allées Saint-Pierre
- et sur tous les espaces verts à proximité de l'église »

Des dérogations sont prévues en cas de célébrations et cérémonies. **Ainsi, aucun vélo et aucune moto ou trottinette ne seront tolérés dans ces espaces.**

ETAT CIVIL

Ils ont vécu à Viella et ils nous ont quittés :

Monsieur BRUMONT Georges le 26 juin 2005
Monsieur CAILLET Guy le 21 juillet 2005
Monsieur GIRARD Michel le 1er février 2006
Madame LESCHER Fernande le 12 février 2006
Monsieur LABORDE André Jean Germain le 22 février 2006
Madame LACOMME Jacqueline le 6 avril 2006
Monsieur LABURTHE Lucien le 21 avril 2006

De nombreux viellanais ont fait le déplacement à SOUES (Hautes-Pyrénées) pour les obsèques du Docteur Lucien SANSON décédé le 6 avril 2006.

Elle est la bienvenue :

SANSON ROULT Léna née le 30 décembre 2005

Et tous nos vœux de bonheur à :

CLENIN Michel et AUTIé Annie mariés le 9 août 2005
LAFLEUR François et LECERF Rolande le 6 mai 2006

Loisirs et festivités

Randonnées en 4 x 4 :
Les 20 et 21 mai 2006, pour respecter la tradition à VIELLA du 4 x 4, moto, quad et véhicule tout terrain, la 16ième édition de la classique **« Balade du Pacherenc »** aura lieu sur les communes de MAUMUSSON et VIELLA

Le Club rétro mobile du Bas-Armagn d'ESTANG prévoit son passage et une halte Viella le samedi 10 juin 2006. Ce sera l'occasion revoir environ 30 voitures anciennes collectionneurs membres de ce Club

Randonnées pédestres : Trois circuits de chemins de randonnées balisés à Viella. Le circuit « **Fontaina »** prévoit une marche de 1H 30 de 5.5 km. Si vous souhaitez arpenter les coteaux du vignot pour une « plongée » sur les Pyrénées, alors vous marcherez sur le circuit **« le Baradat »** (1H30 et km). Enfin, le circuit **« l'Estremdebat »** vous réserve une marche de 10 km en 3 heures. Le départ ces trois parcours pédestres est situé Place René Cassin en face la Poste. Ces sentiers, av l'agrément PR, ont été réalisés avec le concours de l'Association « Pierre et terre », de la Municipal de Viella et de quelques bénévoles marcheurs. Des dépliants imprimés par la CCMVA seront mis à disposition des marcheurs

ACTUALITES

Mesures de protection vis-à-vis de l'influenza aviaire :

A compter du 12 mai 2006, les obligations de confinement sont levées :

L'avis publié par l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) fait état d'un risque nul à négligeable concernant la réintroduction du virus H5N1 sur le territoire national par les oiseaux sauvages en provenance de l'Afrique ou du nord-est de l'Europe et cela jusqu'au début des migrations d'automne.

De ce fait, le Premier Ministre a pris la décision de lever les obligations de confinement et les interdictions de rassemblement pour les oiseaux domestiques (à l'exception de la zone de la Dombes dans le Département de l'AIN).

Cependant, l'allégement du dispositif ne signifie en rien une baisse du niveau de vigilance et des mesures de surveillance sont maintenues :

- le suivi de la mortalité de la faune sauvage et le suivi sanitaire des élevages ;
- les interdictions d'importations d'oiseaux vivants et de leurs produits en provenance des pays infectés ;
- les règles de biosécurité permettant de limiter les contacts entre les oiseaux d'élevage et les oiseaux sauvages : protection de l'alimentation et l'abreuvement des oiseaux d'élevage et interdiction d'utiliser des eaux de surfaces pour l'abreuvement et le nettoyage.

Avant la fin de l'été 2006, l'AFSSA mènera une nouvelle évaluation du risque de grippe aviaire afin d'anticiper les migrations automnales. Si la situation vient à évoluer, le dispositif sera adapté.

Information des acquéreurs et des locataires (IAL) sur les risques majeurs :

La Commune de VIELLA fait l'objet d'un arrêté préfectoral relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers en zone couverte par un plan de prévention des risques naturels (PPRN).

Le dossier est consultable au secrétariat de la Mairie (risque mentionné : mouvements différentiels consécutifs à la sécheresse).

Ainsi, lors des transactions immobilières, chaque vendeur ou bailleur d'un bien bâti ou non bâti, devra annexer au contrat de vente ou de location :

- d'une part, un « état des risques » établi moins de 6 mois avant la date de conclusion du contrat de vente ou de location en se référant au document communal d'informations.
- d'autre part, l'information écrite précisant les sinistres sur le bien ayant donné lieu à indemnisation au titre des effets d'une catastrophe naturelle ou technologique, pendant la période où le vendeur ou le bailleur a été propriétaire ou dont il a été lui-même informé par écrit lors de la vente du bien.

Par lettre du 27 janvier 2006, la Préfecture du Gers a avisé Monsieur le Maire de Viella que des travaux géographiques sont en cours sur le territoire des Communes du Département.

Cette opération, réalisée avec l'aide technique de l'Institut Géographique national (IGN) nécessite une autorisation de pénétrer dans les propriétés publiques et privées.

Ainsi, l'arrêté préfectoral du 27/01/2006 autorise, sous réserve du droit des tiers, les personnes opérant pour l'IGN à « circuler librement sur le territoire de l'ensemble des communes du Département du Gers et à pénétrer sur les propriétés publiques ou privées closes ou non closes ».

La Gendarmerie Nationale vous informe :

ATTENTION

De nos jours, il n'est pas raisonnable de laisser son véhicule ouvert, parfois avec les clés sur le contact ou encore avec des objets de valeurs apparents de l'extérieur.

De nombreux vols de véhicules pourraient être évités par le simple fait de les verrouiller et d'enlever toute source de tentation aux individus mal intentionnés.
Il ne faut pas plus de 2 minutes à certains malfaiteurs pour vous transformer en victime... et en piéton !
Soyez en conscients.
Faites preuve de prudence !

OPERATION TRANQUILLITE VACANCES

La gendarmerie vous informe de l'opération « PARTEZ TRANQUILLE » :
dans le cadre de vos absences dues soit à un départ en vacance, soit à une absence prolongée,
vous avez la possibilité de laisser à l'une des unités constituant la communauté de brigades de RISCLE
RISCLE – PLAISANCE – AIGNAN
vos périodes d'absences ainsi que vos coordonnées.
Des patrouilles seront programmées.
Bonnes vacances.

DÉGÂTS AUX BÂTIMENTS CAUSÉS PAR LA SÉCHERESSE EN 2003 :

La Préfecture annonce l'octroi d'un délai complémentaire de deux mois - soit jusqu'au 6 juin au p tard - pour recevoir de nouveaux dossiers de sinistrés qui n'auraient pas encore entamé leur démarc
Ces demandes feront l'objet d'un examen différencié.
Voir en Mairie pour toute information complémentaire.

Communauté de Communes des Monts et Vallées de l'Adour

CCMVA Route d'Aquitaine 32400 Riscle – Tél : 05 62 69 86 43 - Fax : 05 62 69 91 95
E-mail : cc.montsetvalleesdeladour@wanadoo.fr Site Internet : www.cc-mvadour-gers.fr

Les compétences transférées à la CCMVA par les 13 communes adhérentes sont :

- Les écoles
- La voirie
- Le développement économique
- Le tourisme
- L'environnement (ordures ménagères, assainissement individuel)

Ecoles : un programme important de travaux d'entretien sera réalisé en 2006.
A VIELLA, des travaux de peinture sont envisagés à l'école maternelle.
Un diagnostic du fonctionnement de la chaudière du chauffage est prévu en vue de déterminer la cause de mises en sécurité intempestives pratiquement journalières.

Voirie : tous les ans, les travaux de voirie sont réalisés :

- Réfection de chaussées par monocouche ou bicouche,
- Travaux de pelle mécanique pour curer les fossés,
- Point à temps pour réparer certaines chaussées
- Nettoyage des accotements et des talus par le « castor »

Le montant annuel des sommes transférées par notre commune pour la voirie est de **44 523 €.**

Développement économique : le projet de création d'une Zone Artisanale à St Germé avance.
Lors du dernier conseil communautaire le 26 avril, le cahier des charges pour la maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation de cette zone d'activité, a été approuvé.
L'avis d'appel public à la concurrence a été lancé, la consultation est en cours.
Les premiers travaux d'aménagement de cette zone devraient débuter à la fin de l'été après les vacances.

Une action en vue de la redynamisation du marché de Riscle est en cours. Elle concerne :

- La réorganisation du marché et des étals,
- La mise en place d'animations et d'actions ciblées,
- L'attrait de nouveaux commerçants,
- La communication.

Le tourisme : grâce à l'action de quelques bénévoles, les sentiers de randonnées de VIELLA, sont praticables.
La CCMVA va éditer un topo-guide qui sera distribué gratuitement aux hébergeurs, à l'office de Tourisme, aux commerçants, à la Mairie.

Environnement : depuis le 1er janvier 2006, un service de contrôle de l'assainissement individuel devrait être opérationnel.
Une consultation auprès des divers opérateurs qualifiés pour assurer ce contrôle devrait être lancée sous peu par la CCMVA.
Pour toute demande d'information ou de renseignement concernant l'assainissement individuel, un technicien mis à la disposition de la CCMVA par la Mairie de Riscle, vous apportera les réponses.

Toutes les communes de la CCMVA ont été amenées à définir l'intérêt communautaire et à délibérer.

Site Internet : le site de la CCMVA est à votre disposition à l'adresse suivante cc-mvadour-gers.fr

Les membres du Foyer rural et le Comité des fêtes vous proposent le programme des fêtes de Viella :

Jeudi 13 juillet 2006 :
Méchoui et bal disco

Vendredi 14 juillet 2006 :
Paint Ball en journée
Grillades
Concours de quilles
Bal disco

Samedi 15 juillet 2006 :
Concours de pêche le matin
Concours de pétanque l'après midi
Course de l'avenir
Bodega et bal

Dimanche 16 juillet 2006 :
Célébration religieuse et apéritif en musique
Jeux Intervillages
Tapas et bals

Lundi 17 juillet 2006 :
Repas

La participation de tous est un gage de réussite

Réunion publique le samedi 10 juin 2006
à la salle de réunion de la Mairie.

Malgré les 80 ans qui nous séparent de cette publication, le souci de sécurité sur la route lors de la traversée de notre village reste le même.

UNE PAGE D'HISTOIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VIELLA

****

Arrêté réglementant la Vitesse des Véhicules automobiles.

Le Maire de la Commune de Viella

Vu les articles 91, 94, 97 et 98 de la loi du 5 avril 1884.

Vu les articles 31 et 61 du décret du 31 décembre 1922, portant règlement général sur la police de la circulation et du roulage

Arrête :

Article premier. — Dans les agglomérations de la Commune de Viella les véhicules à traction mécanique ne devront pas dépasser les vitesses suivantes, savoir :

Poids Lourds. — (Véhicules dont le poids total en charge est supérieur à 3000 Kilogrammes) 10 Kilomètres à l'heure

Véhicules Légers. (Dont le poids total en charge est inférieur à 3000 Kilogrammes) 15 Kilomètres à l'heure

Le tout sous réserve de l'exécution des dispositions d'ordre général édictées par l'article 31 dernier du décret du 31 décembre 1922

Article 2. — Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Fait à Viella, le neuf mai mil neuf cent vingt-six.

Le Maire